

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINÉ Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;  
M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

**ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :**

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. LEMTIRI Kacem.

---

**O B J E T**

**N°27**

**FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

*.../...*

## RAPPORT DU MAIRE

La Ville a été saisie de demandes de subventions exceptionnelles de la part de quatre associations. Il est proposé de leur attribuer les montants suivants :

Association	Projet	Montant attribué à l'association
Bibliothèque pour tous - rue du Bourg	Achat de 30 livres (suite dégât des eaux)	400 €
Batterie Fanfare de Lambersart	Concert anniversaire	1 000 €
Ecole Victor Hugo	Voyage scolaire - CM2 Juin 2025	1 250 €
Ecole Pierre Loti	Voyage scolaire - CM1 et CM2 Février 2025	1 250 €

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

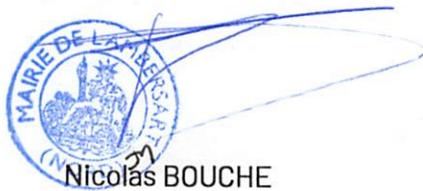
- d'adopter les subventions reprises ci-dessus ;
- d'imputer ces subventions exceptionnelles au sein de la section de fonctionnement en nature 020 - fonction 65748.

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

[Les membres du Conseil municipal, parties prenantes dans les associations identifiées, ne prennent pas part au vote].

Transmis en Préfecture le 22 OCT. 2024

Affiché le 22 OCT. 2024



Nicolas BOUCHE

Maire  
Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Kacem LEMTIRI

Secrétaire de Séance

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>20241017_27</b>
Objet :	<b>Attribution de subventions exceptionnelles</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_27-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_27-DE-1-1_0.xml	text/xml	866 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 20241017_27 attribution subventions exceptionnelles.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_27-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	270.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2024 à 11h15min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2024 à 11h15min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2024 à 11h15min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2024 à 11h15min25s	Reçu par le MI le 2024-10-22